

01.02.2010 - 10:00 Uhr

Votation fédérale du 7 mars 2010: L'industrie pharmaceutique salue l'article constitutionnel concernant la recherche sur l'être humain

Bâle (ots) -

En tant qu'association des entreprises pharmaceutiques pratiquant la recherche, Interpharma salue l'article constitutionnel concernant la recherche sur l'être humain. Il protège la dignité humaine et la personnalité dans le cadre de la recherche. En même temps, l'article constitutionnel reconnaît l'importance de la recherche. Or, celle-ci est cruciale pour le progrès médical. Les nouvelles découvertes permettent de mieux diagnostiquer, soigner, voire empêcher les maladies.

L'article constitutionnel fournit les conditions nécessaires à une législation homogène de la Confédération pour l'ensemble du pays au sujet de la recherche sur l'être humain. Ceci est à saluer dans l'intérêt d'un environnement favorable à l'innovation et du haut niveau de la recherche biomédicale en Suisse. L'industrie pharmaceutique pratiquant la recherche soutient expressément le fait qu'il soit fait mention explicite au niveau de la Constitution des principes essentiels d'une recherche responsable sur l'être humain. Les éléments clés en sont le consentement individuel éclairé et la protection particulière des personnes incapables de discernement.

La recherche médicale est de plus en plus souvent réalisée dans un cadre international et interconnecté. Le site de recherche qu'est la Suisse doit faire face à une concurrence croissante. Dans ce contexte, il faut veiller à ce que la loi relative à la recherche sur l'être humain issue de l'article constitutionnel soit harmonisée avec les directives en vigueur dans le monde entier et à éviter des solutions particulières à la Suisse.

Contact:

Thomas B. Cueni
secrétaire général d'Interpharma
Tél.: +41/61/264'34'00
Mobile: +41/79/322'58'17
E-Mail: thomas.cueni@interpharma.ch

Roland Schlumpf
responsable de la communication d'Interpharma
Tél.: +41/61/264'34'00
Mobile: +41/79/639'72'35
E-Mail: roland.schlumpf@interpharma.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002276/100597435> abgerufen werden.